



RETRAIT DU C P E

Le 18 mars, exigeons le retrait du CPE !

Avec le contrat première embauche (CPE), le gouvernement érige la précarité en système obligatoire au mépris du droit du travail. Pour empêcher les jeunes et les partenaires sociaux de se faire entendre, Villepin passe en force et déclare l'urgence au Parlement. La CFDT exige le retrait de cette mesure inacceptable !



NON à 24 mois de période d'essai !

Pour la CFDT, il est intolérable que ce nouveau contrat donne les pleins pouvoirs pendant deux ans à l'employeur pour licencier un jeune de moins de 26 ans, à tout moment, du jour au lendemain et sans motif.



NON au passage obligé par la précarité !

Le CPE devient le passage obligé pour tout jeune avant l'obtention d'un CDI « normal ». Ce contrat promet un futur incertain aux jeunes, en effet :

- Quel bailleur acceptera réellement de louer un appartement à un jeune en CPE ?
- Quel banquier accordera réellement un prêt à un jeune en CPE ?
- Comment envisager sereinement l'avenir avec un contrat aussi précaire ?



Assurer le droit à l'avenir pour les jeunes !

Pour la CFDT, le CPE est une extension du contrat nouvelle embauche (CNE) aux jeunes. C'est donc une première étape vers la généralisation du CNE comme le souhaite le Medef.

A l'inverse, la CFDT revendique la sécurisation des parcours professionnels dès l'entrée dans la vie professionnelle.

La CFDT veut ainsi assurer le droit à l'avenir pour les jeunes, c'est-à-dire :

- le droit à l'emploi ;
- le droit au logement, donc à des revenus pérennes ;
- le droit à l'autonomie sociale ;
- le droit à être considéré comme un salarié à part entière, donc sans discrimination par rapport à l'âge.

**MOBILISONS NOUS
LE SAMEDI 18 MARS
MANIFESTATION A 11 H
PLACE BELLECOUR**



*Pour
un
avenir
décent
avec
la CFDT*